## **Chantal Bouchard**

## L'HISTOIRE DE LA NORME AU QUÉBEC (1817-1970) : LES RELAIS DU MÉTADISCOURS

L'idée qu'on se fait de la langue au Québec est profondément tributaire de l'histoire. La norme linguistique est un produit social qui, comme bien d'autres institutions, suppose une longue élaboration, implique des rapports de force entre divers sous-groupes d'une collectivité, rapports de force susceptibles de transformations qui à leur tour peuvent se répercuter sur ladite collectivité. Il est inutile de refaire ici l'histoire de la formation et de l'évolution de la norme du français telles qu'elles se sont réalisées entre le XV<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècles, je tiens seulement à souligner que la conception qu'on a pu se faire au Québec de la norme leur est inextricablement liée. On ne peut guère se faire une idée de l'opinion des francophones d'Amérique à propos de leur langue avant l'apparition d'un discours proprement métalinguistique, soit vers 1817, date des premières chroniques linguistiques de Michel Bibeau, parues dans *l'Aurore*. À cette date, il y a près de soixante ans que la cession du Canada à l'Angleterre a rompu les contacts avec la France et que l'évolution linguistique n'est plus directement régie par la classe dominante de la mèrepatrie et les institutions qu'elle s'est données. En outre, même si ces institutions, l'Académie française au premier chef, ont survécu à la tourmente révolutionnaire, avec quelques années d'éclipse tout de même, elles répondent désormais à une nouvelle classe dominante, la bourgeoisie. Il faudra un certain temps avant que l'Académie n'enregistre et n'entérine les transformations dans la hiérarchie des variétés linguistiques, mais elle finira par le faire.

Or, à quelle autorité Michel Bibeau se réfère-t-il pour condamner tel ou tel usage? Aux Essais de grammaire de l'abbé d'Olivet, parus en 1732, près d'un siècle plus tôt. Évidemment, à cette date, il n'existe de toute façon pas d'ouvrages de référence publiés au Canada et les ouvrages français récents sont certainement fort rares, étant donné le peu de contacts avec la France. Le discours métalinguistique ne se développe vraiment que quelques décennies plus tard. La parution, en 1841, du Manuel des difficultés les plus communes de la langue française, de Thomas Maguire, inaugure une tradition de recueils correctifs qui aura longue vie, et déclenche une controverse, car Maguire refuse toute légitimité aux usages qui ne sont pas entérinés par les dictionnaires de France, ce contre

quoi s'élève l'abbé Jérôme Demers, appuyé notamment par Michel Bibeau (Poirier, 2000: 120-122). À partir de cette date, on verra des chroniqueurs linguistiques représenter deux tendances opposées: les tenants de la norme du français telle qu'elle est définie par les ouvrages de grammaire et les dictionnaires français, et les défenseurs d'une certaine légitimité des particularismes du français canadien, et, suivant les époques ou les circonstances, l'un ou l'autre groupe prendra le dessus. On verra aussi bien des chroniqueurs naviguer malaisément entre ces deux pôles.

Le rapport à la norme se dessine d'abord dans ce qu'on reconnaît comme autorité en matière de langue, et ce qu'on estime légitime ou non. Or, au Québec, il faut distinguer divers aspects du langage qui n'entraînent pas les mêmes attitudes. Il est un point sur lequel l'ensemble des chroniqueurs s'entendent *grosso modo*, c'est la norme syntaxique. Depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, ils estiment que le français au Québec doit se conformer à la grammaire du français normatif. Là où le débat se situe, c'est par rapport à la prononciation et, plus encore, par rapport au lexique.

Réglons d'abord le cas de la grammaire. On trouve peu de références explicites aux ouvrages sur lesquels s'appuient les chroniqueurs, ceux-ci se contentant le plus souvent de dire que telle ou telle structure est conforme ou non à la grammaire, sans donner de source. De tous les chroniqueurs linguistiques depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, seuls quelques-uns s'intéressent régulièrement à des questions qui relèvent de la grammaire. Louis Fréchette, dont la chronique est publiée dans *La Patrie*, sous le pseudonyme de Cyprien, de 1880 à 1883, puis sous son nom de 1893 à 1896, et ensuite dans *La Presse*, entre 1897 et 1900, est l'un d'eux. S'il donne rarement des références explicites, il est clair qu'il fonde ses évaluations sur les grammaires normatives et, qui plus est, les grammaires contemporaines. Ainsi, à propos de *au Canada/en Canada*, Fréchette répond à un correspondant:

«D'un autre côté, si M. Decelles prétend que l'antiquité de Richelet doive lui donner plus d'autorité que les lexicographes plus modernes, tels que l'Académie, Larousse et Littré, il me permettra de lui dire qu'il se trompe grandement (...). *Au Canada* est seul conforme à la grammaire et à l'usage.» (Cyprien, *La Patrie*, 14-10-1882).

Il s'en prend d'ailleurs dans une chronique de 1895 (Cyprien, *La Patrie*, 25-05-1895) à un roman publié au Québec, dont l'auteur est le Père Lacasse et en dénonce sévèrement les multiples erreurs de grammaire:

«Le fait est, écrit-il, que cela lui arrive plus souvent qu'à son tour, au P. Lacasse, de dire *blanc* quand il faut *noir*, et *noir* quand il faut *blanc*.»

L'abbé Étienne Blanchard, l'un des plus prolifiques chroniqueurs linguistiques de l'histoire du Québec, fait référence dans l'une de ses premières chroniques du Bon langage dans *La Presse* (25-01-1919) à la *Grammaire française, cours supérieur*, de E. Ragon. Mais Blanchard, qui publiera treize ouvrages sur le « bon parler », avec une diffusion, en date de 1938, de 270 000 exemplaires, ce qui est considérable pour le Québec du début du xxe siècle, s'intéresse avant tout au lexique.

Par contre, le même Blanchard, dans les chroniques qu'il signe à *La Presse*, de 1934 à 1952, sous le pseudonyme de Jacques Clément, s'intéresse souvent à des questions de grammaire, mais là encore sans citer ses sources. L'un des chroniqueurs qui se penchent le plus souvent sur des questions de grammaire est Jean-Marie Laurence, qui publie ses textes dans *Le Devoir*, entre 1932 et 1947. C'est l'un des rares chroniqueurs qui soit linguiste, sinon le seul, et il publiera d'ailleurs des comptes rendus sur la *Grammaire de l'Académie*, sur celle de Georges et Robert Le Bidois, *Syntaxe du français moderne*, ainsi que sur la *Grammaire historique de la langue française* de Nyrop; Laurence est luimême l'auteur d'une grammaire qui sera largement diffusée dans les écoles du Québec.

Enfin, René de Chantal, dans *Le Droit*, de 1953 à 1963, et Gérard Dagenais dans *Le Devoir*, *La Patrie*, ou *La Presse*, entre 1959 et 1968, se penchent aussi sur des questions de syntaxe, ou de grammaire, toujours dans une perspective normativiste. Notons, pour finir, que dans les années 1950 et 1960, les journaux québécois publient des chroniques rédigées par des grammairiens français. *Le Devoir* reproduit celles que Robert Le Bidois publie dans *Le Monde*, tandis que *La Patrie* reproduit celles d'André Thérive. En matière de grammaire, donc, le métadiscours est fort constant depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. Au Québec, on souhaite la conformité avec la norme telle qu'elle est définie en France.

Pour ce qui est de la prononciation, la question de la légitimité est nettement moins tranchée. Les chroniqueurs y font référence à l'occasion. Michel Bibeau dénonce [we] pour le graphème *oi* dès ses premiers articles et certains auteurs consacrent à la

prononciation des leçons, comme Eugène Lassalle dans une série d'articles intitulée «Parlons bien», parue dans La Presse pendant plusieurs mois, en 1908. On sent en général moins d'assurance, au moins jusqu'aux premières années du XX<sup>e</sup> siècle, comme si, n'ayant que peu de sources sur lesquelles s'appuyer, les chroniqueurs n'osaient se montrer catégoriques. En 1901, Jules-Paul Tardivel prononce une conférence sur «La langue française au Canada », reprise dans l'édition du 22 juin 1912 du Devoir (Bouthillier et Meynaud, 1972: 294-296). Il s'y livre à une étude détaillée des grammairiens du XVIIIe siècle, citant notamment la Grammaire française de Buffler (1741), le cours complet de la langue française de Mauvillon (1758) et l'ouvrage de Restaut (1730-1774), pour démontrer que nombre des prononciations jugées fautives, ou «canayennes », par ses contemporains sont en fait des prononciations prestigieuses du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il ne recommande pas qu'on les perpétue, mais souhaite qu'on évite à tout le moins de les dénigrer. Cette démonstration sera souvent reprise, notamment par Louis-Philippe Geoffrion (« Le parler populaire de chez nous », Le Devoir, 09-06-1928), lequel cite en outre Richelet et Vaugelas. Il s'agit, à cette époque, de combattre aussi énergiquement que possible le préjugé du French Canadian Patois, qui est perçu comme une grave attaque par la plupart des Canadiens français. Toutefois, les chroniqueurs des années 1920 et 1930 s'en prennent aussi aux «bouches molles », à «l'élocution pâteuse» de leurs compatriotes et ne manquent jamais d'applaudir à la création de concours oratoires et de cours de diction, qui se multiplient dans les institutions d'enseignement. Enfin, dans les années 1940 et 1950, avec Jean-Marie Laurence en particulier, la population québécoise aura droit, par l'entremise de ses chroniques dans Le Devoir, mais aussi de ses émissions de radio, à de véritables cours de phonétique normative. Cette fois, même si la prononciation archaïque possède ses lettres de noblesse, elle n'est plus considérée légitime.

Reste la question du lexique. C'est véritablement sur ce terrain que s'illustre pour l'essentielle rapport à la norme. Pour simplifier, il est deux grandes classes de mots et de locutions qui posent problème aux chroniqueurs des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles: les anglicismes et les canadianismes. Par *canadianisme*, entendons tout ce qui relève de l'archaïsme, du provincialisme et du néologisme de sens ou de forme. Par *anglicisme*, toutes les formes d'emprunts à l'anglais. L'anglicisme est systématiquement dénoncé par les chroniqueurs, depuis Michel Bibeau, Arthur Buies, Louis Fréchette, Jules-Paul Tardivel, Étienne Blanchard, sans parler d'une foule d'auteurs, comme Olivar Asselin, Jules Fournier,

Louvigny de Montigny - impossible de les citer tous. Très tôt, l'emprunt à l'anglais est perçu comme une menace à l'intégrité de la langue française et fait dès lors l'objet de campagnes de presse, de publications, de lexiques correctifs. Là où le bât blesse, et durement, c'est que les lettrés et les chroniqueurs linguistiques s'aperçoivent, dès les premières années du XX<sup>e</sup> siècle, que les dictionnaires français accueillent bon nombre d'emprunts à l'anglais. Cela provoque, chez les chroniqueurs, des réactions de plus en plus vives; certains vont même jusqu'à contester la légitimité de ces dictionnaires. Édouard Montpetit, dans son discours de réception à l'Académie royale de Belgique, en 1924, résume bien le problème: « On ne sait plus où s'arrête l'anglicisme, si ce n'est sûrement pas aux portes de l'Académie française, et l'on n'ose pas lancer des mots qui sont peut-être de meilleur timbre que ceux que l'autorité consacrera demain. L'archaïsme est condamné par l'usage et c'est se vouer soi-même à n'être pas entendu que de lui rester fidèle; le canadianisme ne dépasse pas les limites de notre horizon et c'est espérer trop que de le voir pénétrer dans le grand tout d'une langue qui se façonne autour d'un foyer aussi lointain que Paris: l'usage même est hésitant que l'on nous impose comme une norme (...)» (La Patrie, 15-05-1924).

Jacques Clément, un peu plus tard, réagissant à une nouvelle édition du Larousse, écrit en 1937 (*La Presse*, 17-04-1937): « Nous prions les membres du Deuxième congrès de la langue française qui aura lieu à Québec en juin prochain de présenter nos doléances à l'envoyé de l'Académie française, afin que cette dernière emploie son influence pour que l'on cesse de bourrer notre langue avec des mots du plus pur anglais. »

Encore aujourd'hui, on trouve le même type de réactions. Le fait que la norme soit définie ailleurs est perçu depuis toujours comme un problème, mais là où le problème devient aigu, c'est lorsque cette norme intègre apparemment sans résistance ce qui symbolise ici le « grand mal », la source première de l'insécurité linguistique, les interférences de l'anglais. Une solution possible à l'anxiété que génèrent ces interférences consiste à se résoudre à adopter sans discuter tout ce que les dictionnaires français acceptent, et de rejeter tout le reste. C'est d'ailleurs, dans les années 1950 et 1960, la position d'un Dagenais, souvent contestée d'ailleurs, ou qu'adoptent avec plus de nuances Laurence ou Daviault.

Voyons, pour finir, le cas des canadianismes. On l'a vu, dès la parution du manuel de Thomas Maguire, des voix s'étaient élevées pour défendre la légitimité de certains usages propres aux Canadiens. De telles controverses reviennent régulièrement depuis

cette époque. On a vu que Louis Fréchette n'est pas très porté sur le « canayen » et qu'il s'appuie sur le dictionnaire de l'Académie, le Larousse et le Littré, pour condamner divers archaïsmes, ou provincialismes. Alphonse Lusignan, lui -même auteur d'une chronique linguistique intitulée « Fautes à corriger », chronique qu'il tint de 1884 à 1885 à La Patrie, répond en 1880 dans le même journal à un autre chroniqueur connu sous le nom de Rapin. Ce dernier avait condamné l'usage d'expressions comme: une jeune fille ricaneuse (dire: rieuse) et chaise empaillée (dire: de paille). «Je ne sais, écrit Lusignan, quel dictionnaire Rapin a l'habitude de consulter, mais il ne doit pas oublier que Littré existe et que Littré compte pour quelque chose entre les lexicographes. Et quand même aucun dictionnaire n'autoriserait formellement l'expression, je l'aurais employée, car elle est générale au pays, elle est logique, et nous avons les mêmes droits, nous, Canadiens, d'avoir nos mots, nos locutions, nos proverbes, que les Limousins, les Auvergnats ou les Parisiens (...). La langue n'est pas toute dans les dictionnaires. » (*La Patrie*, 17-07-1880) Cette position nuancée se retrouve de temps à autre dans les chroniques de langage, surtout à partir du moment où la Société du parler français au Canada commence à diffuser ses études et où Adjutor Rivard et Louis-Philippe Geoffrion multiplient les publications. On voit de plus en plus souvent, non seulement des déclarations sur la légitimité des canadianismes, mais aussi des appels visant à les faire entrer dans les dictionnaires. Ainsi, Paul LeFranc, autre pseudonyme de Blanchard, dans La Presse, commentant en 1921 l'ouvrage de France Ariel, écrit: « C'est avec raison que madame Ariel prétend que les dictionnaires français devraient mentionner nos mots canadiens, tout comme ils mentionnent certains mots qui ont un sens particulier en Bretagne. Avis aux futurs faiseurs de dictionnaires» (*La Presse*, 09-03-1921).

Il n'en reste pas moins que les canadianismes demeurent suspects aux yeux de bien des gens, comme en témoigne ce rapport du congrès pédagogique de la Faculté des Arts de l'Université de Montréal tenu en 1927, qui formule les choses ainsi: «Un troisième moyen de bien parler, c'est d'éviter judicieusement les canadianismes. On entend par canadianismes de vieux mots d'un usage courant aux XV<sup>e</sup>, XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, tombés aujourd'hui en désuétude en France, mais qui ont survécu dans notre parler. Le canadianisme est aussi pour nous le mot créé de toutes pièces pour exprimer des choses nouvelles. Les premiers, tout en respectant leur provenance et leur âge, nous devons les bannir de notre langage écrit et même, quoique avec moins de sévérité, de notre langage parlé. Nos pères n'ont pu, dans la lutte qu'ils soutenaient pour leur survivance, mettre à

jour leur vocabulaire. Nous le pouvons et notre devoir est de travailler à débarrasser la langue des mots que n'accepte pas le dictionnaire de l'Académie. » Blanchard cite ce rapport dans un article de 1950 intitulé: « Que le même mot dise partout la même chose; sinon ce serait Babel.» Il approuve cette position, tout en soulignant que les dictionnaires ont du retard, en particulier en ce qui concerne les vocabulaires techniques, et qu'il ne faut donc pas s'en tenir trop rigidement au dictionnaire (*La Presse*, 12-08-50).

Vers la fin des années 1950, alors que le sentiment d'une détérioration de la langue s'était nettement accentué, certains chroniqueurs parmi les plus présents dans les journaux rejettent tout ce qui s'écarte de la norme hexagonale. Pour Jean-Marie Laurence, l'archaïsme n'est pas plus légitime que l'anglicisme. Gérard Dagenais, lui, estime que: «Les provincialismes de belle venue agréés par le bon usage qui finissent par figurer dans les dictionnaires ne sont pas de simples substitutions de mots. Et tant que ni Robert, ni Larousse, ni Quillet ni l'Académie n'auront fait disparaître le mot *cuisinière* du vocabulaire français pour attribuer son sens de fourneau de cuisine au mot *poêle*, je refuserai de reconnaître à quiconque prétend s'exprimer en français, le droit d'écrire *poêle* au lieu de *cuisinière* (...). N'en déplaise à nos canadianisants, il ne peut y avoir dix langues françaises, ni deux» (Le Devoir, 27-04-1959).

À l'aube des années 1960 et 1970, qui seront agitées par la querelle du joual et la remise en question de tant d'aspects et d'institutions de la société québécoise, il semble que l'insécurité linguistique à l'égard des canadianismes est à son comble, aussi, la possibilité de pouvoir s'appuyer sur une norme sûre semble bien rassurante. S'il faut, pour avoir cet avantage, rejeter tout ce que les ouvrages de référence ne contiennent pas, en l'occurrence tous les particularismes du français québécois, eh bien, soit! Il faudra, pour que l'on abandonne la réconfortante certitude qu'offrent les dictionnaires français, que la société québécoise acquière une vision positive d'elle-même et une assurance qui semblent encore, en 1960, une vue de l'esprit.

## **Bibliographie**

BOUTHILLIER, Guy et Jean MEYNAUD (1972). Le choc des langues ail Québec, 1760-1970, Montréal, Presses de l'Université du Québec.

## L'HISTOIRE DE LA NORME AU QUÉBEC (1817-1970)

MAGUIRE, Thomas (1841). Manuel des difficultés les plus communes de la langue française, adapté au jeune âge, suivi d'un Recueil de locutions vicieuses, Québec, Fréchette & Cie.

POIRIER, Claude (2000). « Une langue qui se définit dans l'adversité », dans: *Le français au Québec: 400 ans d'histoire et de vie*, Michel Plourde (dir.), Montréal, Fides/Les Publications du Québec.

Source: Langue et société, n° 39, 2001, p. 25-31.